

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE  
L'EDUCATION CIVIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUSS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES

DECISION N°000092/D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 15 JUIL 2025

DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°13/AONO/MINJEC/CIPM/2025 DU 28 MAI 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX  
DE REHABILITATION DU BATIMENT ABRITANT LES SALLES D'APPRENTISSAGE ET  
LA TOILETTE EXTERIEURE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES  
JEUNES DE REFERENCE DE YAOUNDE

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;  
Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;  
Vu Le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;  
Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu 16. La circulaire N°0001395/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025.

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°13/AONO/MINJEC/CIPM/2025 du 28 mai 2025 pour l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les salles d'apprentissage et la toilette extérieure du Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Référence de Yaoundé;

Considérant l'absence des soumissionnaires :

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°13/AONO/MINJEC/CIPM/2025 du 28 mai 2025 pour l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les salles d'apprentissage et la toilette extérieure du Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Référence de Yaoundé est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

Yaoundé, le 15 JUIL 2025



*M. Moumouni, Ministre*